



En cas d'absence pour raison de santé, rendez-vous chez un spécialiste ou décès (hors funérailles à l'étranger), ce formulaire n'est pas nécessaire. Merci de vous adresser directement à l'enseignant.e de votre enfant pour obtenir son autorisation.

- **A compléter et transmettre à l'enseignant.e au moins un mois à l'avance (sauf impératif majeur).**

Un formulaire par enfant svp.

Nom et prénom de l'élève :	
Lieu de l'école :	
Information sur la classe :	Degré : H Titulaire :

Représentants légaux :	
Téléphone :	
Courriel pour réponse :	

Nous avons d'autres enfants pour qui nous allons compléter une demande identique :

Oui, en primaire      Oui, au CO de Val de Bagnes      Non

**Congé spécial demandé :**

Date(s) :	Le / /20      matin      après-midi      journée
	Du / /20      au / /20      compris      Total de ½ journée(s) :

Motif de la demande :

Impératif majeur, <u>avec pièce justificative en annexe</u> :	Convocation à : Funérailles à l'étranger : Autre impératif majeur :
Regroupement familial de Noël (selon recommandations du canton pour l'année en cours) :	Lieu de regroupement : Lien de parenté :
Congé exceptionnel Val de Bagnes :	Congé exceptionnel de 1 à 9 demi-journées, accordé au maximum 1x durant le cycle 1 (1-4H) et une fois durant le cycle 2 (5-8H). ATTENTION : 2 jours seront déduits en jours Joker (jours à intégrer dans la demande de congé VdB, il n'est pas nécessaire de compléter en plus le formulaire jours Joker)
Congé longue durée (plus de 9 demi-journées. Décision inspecteur) :	Veillez svp joindre en annexe les détails du projet envisagé.
Remarque :	

Date : / /20

Signature des représentants légaux :

-> **A transmettre à l'enseignant.e de votre enfant**

- **Préavis de l'enseignant.e**

Préavis :	Favorable	Défavorable
-----------	-----------	-------------

Remarque :

Date : / /20                      Signature de l'enseignant.e :

- **Décision de la Direction d'école (jusqu'à 9 ½ journées)**

Sur la base des justificatifs, critères de décision et préavis, le congé demandé est :

**Accordé** *Le programme scolaire étant sous votre responsabilité durant l'absence, nous vous laissons le soin de prendre contact avec les enseignant.es afin d'en assurer le suivi.*

**Refusé** *Un recours est possible auprès de M. Masserey Christian, Inspecteur scolaire, Chemin de la Vignasse3, Les Neyres, 1868 Collombey, [christian.masserey@admin.vs.ch](mailto:christian.masserey@admin.vs.ch), avec copie à la Direction des écoles.*

Remarque :

Date : / /20                      Signature de la Direction d'école :

- **Préavis de la Direction d'école (au-delà de 9 ½ journées)**

Préavis :	Favorable	Défavorable
-----------	-----------	-------------

Remarque :

Date : / /20                      Signature de la Direction d'école :

- **Décision de l'inspecteur (au-delà de 9 ½ journées)**

Sur la base des justificatifs, critères de décision et préavis, le congé demandé est :

**Accordé** *Les parents sont responsables des congés qu'ils requièrent et assument la responsabilité du suivi des programmes.*

**Refusé**

Remarque :

Date : / /20                      Signature de l'Inspecteur :